

(N° 183.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1836.

*Amendemens de M. le Ministre de l'Intérieur au projet relatif à un
emprunt de six millions pour constructions de routes.*

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au gouvernement un crédit de six millions de francs à l'effet de pourvoir à la construction de routes pavées et ferrées.

ART. 2.

La dépense sera couverte au moyen d'un emprunt qui sera ultérieurement réglé par une loi, et dont les intérêts et l'amortissement seront prélevés sur l'excédant du produit des barrières.

DE THIEUX.